



Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Affiché le

ID : 077-217704949-20230124-1DELIB2023\_007-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 12/01/2023
Date d'affichage 16/01/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....14 Votants.....20
Réf : 2023-007  Objet : <b>Fonds vert 2023 - Remplacement de 45 foyers lumineux pour l'éclairage public du lotissement du Vieux Ru et la Maison des Associations</b>  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 25/01/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 25/01/2023 Le Maire, A. MOMON

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN, Régine BRAUN, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Nassima VIGUIER

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Geneviève DARGNAT pouvoir à Brigitte GOUYON,  
Valérie BOCQUEL pouvoir à Daniel DESSOGNE,  
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,  
Josiane PACHOLSKI pouvoir à Régine BRAUN,  
Pascale PALARD pouvoir à Olivier BEUDAERT,  
Gery EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

**Absent(s) :**

Alain GUYONNET,  
Sébastien PELLERIN,  
Maud THOURY

Secrétaire de séance : Régine BRAUN

Réf : 2023-007 - Fonds vert 2023 - Remplacement de 45 foyers lumineux pour l'éclairage public du lotissement du Vieux Ru et la Maison des Associations

Entendu Daniel DESSOGNE, Maire-adjoint en charge des finances,

- **Rappeler** que l'Etat a mis en place une nouvelle subvention pour la transition écologique ;
- **Solliciter** une demande de subvention de l'Etat pour le remplacement de 45 foyers lumineux vétustes par des foyers lumineux à LED conformément à la réglementation en vigueur, avec une division d'au moins 2,5 de la consommation énergétique ;
- **Autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 02/02/2023

 Le Maire,  
A. MOMON

Secrétaire de séance : Régine BRAUN